

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MICHEL DE FRONSAC

2026/17

Séance du 30 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15 L'an deux mille vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal de SAINT MICHEL DE FRONSAC, dûment convoqué en date du 26/03/2026 s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU, le Maire.

Présents : 14
Représenté : 1
Votants : 15
Présents : Peggy AGNARD MONIMART, Véronique BEDU, Pascale BOUVET, Patrick de COURNUAUD, Zita DUBOIS, Jean-Marc DUBOUREAU, Cyril FERNANDEZ, Alain JOUBERT, Valérie KUZNIK, Baudouin LE PROUX DE LA RIVIÈRE, Karine LOUBERT, Florene MAUDUIT, Stéphane PATEAU, Antoine PELTIÉ.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
Représenté : Benjamin FIGUÈS (pouvoir à Florene MAUDUIT).

Secrétaire de séance : Antoine PELTIÉ.

OBJET : Constitution des commissions communales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des nouvelles élections, le maire propose au Conseil Municipal de constituer les commissions communales comme suit :

N° 1 - FINANCES / BUDGET : Tous les conseillers.

N° 2 - VOIRIE / ESPACES VERTS / SÉCURITÉ : Patrick de COURNUAUD - Jean-Marc DUBOUREAU - Alain JOUBERT - *Baudouin LE PROUX DE LA RIVIÈRE* - Florene MAUDUIT - Stéphane PATEAU.

N° 3 - BATIMENTS COMMUNAUX : Patrick de COURNUAUD – Jean-Marc DUBOUREAU – Cyril FERNANDEZ – Benjamin FIGUÈS – Alain JOUBERT – *Antoine PELTIÉ*.

N° 4 - FÊTES / CÉRÉMONIES / CULTURE : Véronique BEDU – *Pascale BOUVET* – Jean-Marc DUBOUREAU – Karine LAMBERT – Florene MAUDUIT.

N° 5 - AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNE / ECO-CITOYENNETE / ENVIRONNEMENT : Peggy AGNARD MONIMART – *Véronique BEDU* – Patrick de COURNUAUD – Zita DUBOIS – Jean-Marc DUBOUREAU – Valérie KUZNIK – Baudouin LE PROUX DE LA RIVIÈRE – Karine LOUBERT – Florene MAUDUIT – Stéphane PATEAU – Antoine PELTIÉ.

N° 6 - ADMINISTRÉS / ASSOCIATIONS : *Pascale BOUVET* – Zita DUBOIS – Jean-Marc DUBOUREAU – Benjamin FIGUÈS – Valérie KUZNIK – Karine LOUBERT.

N° 7 - ACTION SOCIALE / AIDE ADMINISTRATIVE : *Peggy AGNARD MONIMART* – Pascale BOUVET – Patrick de COURNUAUD – Jean-Marc DUBOUREAU – Karine LOUBERT.



N° 8 - APPEL D'OFFRES : Patrick de COURNUAUD – **Jean-Marc DUBOUREAU** – Cyril FERNANDEZ - Valérie KUZNIK - Baudouin LE PROUX DE LA RIVIÈRE – Stéphane PATEAU – Antoine PELTIÉ.

N° 9 – COMMUNICATION / RELATIONS EXTERIEURES : Peggy AGNARD MONIMART – Véronique BEDU – Pascale BOUVET – Patrick de COURNUAUD – Zita DUBOIS – Jean-Marc DUBOUREAU – **Florene MAUDUIT**.

N° 10 – PERSONNEL COMMUNAL : Patrick de COURNUAUD – Jean-Marc DUBOUREAU – Cyril FERNANDEZ – Benjamin FIGUÈS – **Alain JOUBERT** – Baudouin LE PROUX DE LA RIVIÈRE – Florene MAUDUIT – Stéphane PATEAU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VOTE POUR, à l'unanimité (15 voix POUR)

Le Maire,

- * certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- * informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré à Saint-Michel-de-Fronsac, le 30 mars 2026.

Jean-Marc DUBOUREAU,
Le Maire



Antoine PELTIÉ
Le secrétaire de séance

